



# **07 COMPTES SOCIAUX ANNUELS**

## 7 COMPTES ANNUELS DE LA MAISON MÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2023

### 7.1 Bilan au 31 décembre 2023

#### ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
<b>A. Capital souscrit non versé</b>	1101	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
I. Capital souscrit non appelé	1102	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>B. Frais d'établissement</b>	1107	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>C. Actif immobilisé</b>	1109	<b>201 650 039,56</b>	<b>204 838 004,25</b>
I. Immobilisations incorporelles	1111	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1. Frais de développement	1113	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
b) créés par l'entreprise elle-même	1119	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
II. Immobilisations corporelles	1125	<b>573 041,19</b>	<b>756 742,47</b>
1. Terrains et constructions	1127	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2. Installations techniques et machines	1129	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131	<b>573 041,19</b>	<b>756 742,47</b>
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
III. Immobilisations financières	1135	<b>201 076 998,37</b>	<b>204 081 261,78</b>
1. Parts dans des entreprises liées	1137	<b>201 076 998,37</b>	<b>204 081 261,78</b>
2. Créances sur des entreprises liées	1139	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
3. Participations	1141	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6. Autres prêts	1147	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

## ACTIF (Suite)

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
<b>D. Actif circulant</b>			
	1151	67 123 504,38	72 035 445,27
I. Stocks	1153	0,00	0,00
1. Matières premières et consommables	1155	0,00	0,00
2. Produits en cours de fabrication	1157	0,00	0,00
3. Produits finis et marchandises	1159	0,00	0,00
4. Acomptes versés	1161	0,00	0,00
II. Créances	1163	43 210 536,90	52 280 157,54
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165	22 515,00	382 320,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167	22 515,00	382 320,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169	0,00	0,00
2. Créances sur des entreprises liées	1171	36 077 639,77	40 984 906,34
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173	36 077 639,77	40 984 906,34
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175	0,00	0,00
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179	0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181	0,00	0,00
4. Autres créances	1183	7 110 382,13	10 912 931,20
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185	3 858 998,95	4 390 441,84
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187	3 251 383,18	6 522 489,36
III. Valeurs mobilières	1189	5 236 583,80	401 683,00
1. Parts dans des entreprises liées	1191	0,00	0,00
2. Actions propres ou parts propres	1200	5 236 583,80	401 683,00
3. Autres valeurs mobilières	1195	0,00	0,00
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197	18 676 383,68	19 353 604,73
<b>E. Comptes de régularisation</b>	1199	330 867,82	321 194,64
<b>TOTAL DU BILAN (ACTIF)</b>	201	<b>269 104 411,76</b>	<b>277 194 644,16</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

## CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
<b>A. Capitaux propres</b>			
I. Capital souscrit	1301 <u>7, 7.3</u>	301 <u>229 695 165,18</u>	302 <u>243 948 029,45</u>
II. Primes d'émission	1303 <u>7.1, 7.3</u>	303 <u>9 544 965,00</u>	304 <u>9 544 965,00</u>
III. Réserve de réévaluation	1306 <u>7.1, 7.3</u>	305 <u>70 676 064,46</u>	306 <u>70 676 064,46</u>
IV. Réserves			
1. Réserve légale	1307 _____	307 <u>0,00</u>	308 <u>0,00</u>
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1309 _____	309 <u>6 191 080,30</u>	310 <u>1 356 179,50</u>
3. Réserves statutaires	1311 <u>7.2, 7.3</u>	311 <u>954 496,50</u>	312 <u>954 496,50</u>
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	1313 <u>7.3, 7.4</u>	313 <u>5 236 583,80</u>	314 <u>401 683,00</u>
a) autres réserves disponibles	1315 _____	315 <u>0,00</u>	316 <u>0,00</u>
b) autres réserves non disponibles	1429 _____	429 <u>0,00</u>	430 <u>0,00</u>
V. Résultats reportés	1401 _____	431 <u>0,00</u>	432 <u>0,00</u>
VI. Résultat de l'exercice	1403 _____	433 <u>0,00</u>	434 <u>0,00</u>
VII. Acomptes sur dividendes	1319 <u>7.3</u>	319 <u>141 323 966,59</u>	320 <u>86 896 206,72</u>
VIII. Subventions d'investissement en capital	1321 <u>7.3</u>	321 <u>1 959 088,83</u>	322 <u>75 474 613,77</u>
	1323 <u>7.3</u>	323 <u>0,00</u>	324 <u>0,00</u>
	1325 _____	325 <u>0,00</u>	326 <u>0,00</u>
<b>B. Provisions</b>	1331 _____	331 <u>0,00</u>	332 <u>0,00</u>
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1333 _____	333 <u>0,00</u>	334 <u>0,00</u>
2. Provisions pour impôts	1335 _____	335 <u>0,00</u>	336 <u>0,00</u>
3. Autres provisions	1337 _____	337 <u>0,00</u>	338 <u>0,00</u>
<b>C. Dettes</b>			
1. Emprunts obligataires	1405 _____	435 <u>39 409 246,58</u>	436 <u>33 246 614,71</u>
a) Emprunts convertibles	1407 _____	437 <u>0,00</u>	438 <u>0,00</u>
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1409 _____	439 <u>0,00</u>	440 <u>0,00</u>
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1441 _____	441 <u>0,00</u>	442 <u>0,00</u>
b) Emprunts non convertibles	1443 _____	443 <u>0,00</u>	444 <u>0,00</u>
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1445 _____	445 <u>0,00</u>	446 <u>0,00</u>
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1447 _____	447 <u>0,00</u>	448 <u>0,00</u>
2. Dettes envers des établissements de crédit	1449 _____	449 <u>0,00</u>	450 <u>0,00</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1355 <u>B.1</u>	355 <u>35 172 118,69</u>	356 <u>18 128 652,81</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1357 _____	357 <u>35 172 118,69</u>	358 <u>128 652,81</u>
	1359 _____	359 <u>0,00</u>	360 <u>18 000 000,00</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

## CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (Suite)

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363	0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365	0,00	0,00
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367	917 827,87	1 860 788,06
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369 8.2	917 827,87	1 860 788,06
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371	0,00	0,00
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375	0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377	0,00	0,00
6. Dettes envers des entreprises liées	1379	3 312 335,10	12 968 587,59
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381 9.1	3 312 335,10	12 968 587,59
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383	0,00	0,00
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387	0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389	0,00	0,00
8. Autres dettes	1401	6 964,92	288 586,25
a) Dettes fiscales	1500	0,00	1 700,00
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1500	6 964,92	5 618,55
c) Autres dettes	1397	0,00	281 267,70
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1500	0,00	281 267,70
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401	0,00	0,00
<b>D. Comptes de régularisation</b>	1403	0,00	0,00
<b>TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)</b>	405	269 104 411,76	277 194 644,16

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

## 7.2 Comptes de résultat pour l'année close au 31 décembre 2023

### COMPTES DE PROFITS ET PERTES

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
<b>1. Chiffre d'affaires net</b>	1701 <b>9.1, 10</b>	701 <b>3 600 005,00</b>	702 <b>4 558 002,00</b>
<b>2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication</b>	1703	703 <b>0,00</b>	704 <b>0,00</b>
<b>3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif</b>	1705	705 <b>0,00</b>	706 <b>0,00</b>
<b>4. Autres produits d'exploitation</b>	1713 <b>9.1</b>	713 <b>123 758,70</b>	714 <b>2 105 119,95</b>
<b>5. Matières premières et consommables et autres charges externes</b>	1671	671 <b>-3 619 000,26</b>	672 <b>-6 517 258,91</b>
a) Matières premières et consommables	1601	601 <b>0,00</b>	602 <b>0,00</b>
b) Autres charges externes	1603 <b>11</b>	603 <b>-3 619 000,26</b>	604 <b>-6 517 258,91</b>
<b>6. Frais de personnel</b>	1605 <b>12</b>	605 <b>-211 410,13</b>	606 <b>-187 207,79</b>
a) Salaires et traitements	1607	607 <b>-190 533,61</b>	608 <b>-170 038,28</b>
b) Charges sociales	1609	609 <b>-20 876,52</b>	610 <b>-17 169,51</b>
i) couvrant les pensions	1653	653 <b>-13 359,77</b>	654 <b>-11 036,49</b>
ii) autres charges sociales	1655	655 <b>-7 516,75</b>	656 <b>-6 133,02</b>
c) Autres frais de personnel	1613	613 <b>0,00</b>	614 <b>0,00</b>
<b>7. Corrections de valeur</b>	1657	657 <b>746 298,72</b>	658 <b>-10 903,41</b>
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659 <b>4</b>	659 <b>-183 701,28</b>	660 <b>-160 903,41</b>
b) sur éléments de l'actif circulant	1661 <b>9.1, 13.1</b>	661 <b>930 000,00</b>	662 <b>150 000,00</b>
<b>8. Autres charges d'exploitation</b>	1621 <b>17</b>	621 <b>-231 703,24</b>	622 <b>-621 020,03</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

## COMPTES DE PROFITS ET PERTES (Suite)

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
<b>9. Produits provenant de participations</b>	1715	<b>11 452 627,88</b>	<b>71 538 067,21</b>
a) provenant d'entreprises liées	1717 <b>14</b>	<b>11 452 627,88</b>	<b>71 538 067,21</b>
b) provenant d'autres participations	1719	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé</b>	1721	<b>1,00</b>	<b>1 876 489,58</b>
a) provenant d'entreprises liées	1723	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725 <b>5.2</b>	<b>1,00</b>	<b>1 876 489,58</b>
<b>11. Autres intérêts et autres produits financiers</b>	1727	<b>2 686 434,50</b>	<b>1 584 012,99</b>
a) provenant d'entreprises liées	1729 <b>9.1</b>	<b>1 312 692,91</b>	<b>772 009,58</b>
b) autres intérêts et produits financiers	1731	<b>1 373 741,59</b>	<b>812 003,41</b>
<b>12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence</b>	1663	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant</b>	1665 <b>13.2</b>	<b>-9 880 616,43</b>	<b>6 581 231,34</b>
<b>14. Intérêts et autres charges financières</b>	1627	<b>-2 507 976,91</b>	<b>-5 042 899,16</b>
a) concernant des entreprises liées	1629 <b>9.1</b>	<b>-420 611,12</b>	<b>-4 125 563,31</b>
b) autres intérêts et charges financières	1631 <b>8.1</b>	<b>-2 087 365,79</b>	<b>-917 335,85</b>
<b>15. Impôts sur le résultat</b>	1635 <b>15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16. Résultat après impôts sur le résultat</b>	1667	<b>2 158 418,83</b>	<b>75 863 633,77</b>
<b>17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.</b>	1637 <b>15</b>	<b>-199 330,00</b>	<b>-389 020,00</b>
<b>18. Résultat de l'exercice</b>	1669	<b>1 959 088,83</b>	<b>75 474 613,77</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

## 7.3 Annexe pour l'année close au 31 décembre 2023

### Note 1 : Généralités

Sword Group SE, ci-après dénommée "la Société" est une société européenne dont le siège social a été transféré en date du 26 mars 2012 de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg.

La Société a pour objet :

- D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile ;
- De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant ;
- De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres ;
- D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (l'«Affilié»), tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés (dans les deux derniers cas y compris à des tiers prêteur à l'Affilié);
- D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée ;
- la Société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation ; toutes activités de prestations, de conseil et de réalisation dans le domaine des systèmes d'informations.
- De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler accessoire ou faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.
- La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes Sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

La Société a été constituée le 22 juin 2001 pour une durée illimitée et son siège social est établi à Windhof.

La Société établit des comptes consolidés en accord avec la loi modifiée du 10 août 1915 concernant la comptabilité et les états financiers des entreprises à Luxembourg (ci-après « la Loi modifiée du 19 décembre 2002 »). La Société est cotée sur le marché NYSE EURONEXT à Paris sous la référence ISIN : FR0004180578.

Les comptes consolidés sont disponibles sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <https://www.sword-group.com/fr/investisseurs/>.

### Note 2 : Principes comptables

La Société tient ses livres en euros. Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les politiques comptables et les règles d'évaluation sont, en dehors de celles imposées par la Loi modifiée du 10 août 1915, définies par le Conseil d'Administration. La préparation des états financiers implique un recours à certaines estimations comptables par le Conseil d'Administration qui exerce son jugement dans l'application des principes comptables. Un changement d'estimation peut avoir un impact significatif sur les états financiers. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses liées à ces estimations sont adéquates et que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

La guerre en Ukraine et en Palestine n'a eu aucune influence négative sur les activités des filiales du Groupe. Le Groupe a connu une croissance organique de 19% à périmètre constant, générant un EBITDA consolidé de 12,1%.

En conséquence, le principe de continuité d'exploitation reste pleinement applicable.

### **Note 3 : Règles d'évaluation**

#### **3.1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût historique qui comprend les frais accessoires, diminué des amortissements calculés d'après la durée de vie estimée des biens et des corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Ce poste est amorti au taux linéaire de 33% et est représenté par une licence informatique et un site internet.

#### **3.2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût historique qui comprend les frais accessoires, diminué des amortissements calculés d'après la durée de vie estimée des biens et des corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Ce poste est amorti au taux linéaire de 20% et est représenté par du matériel informatique.

#### **3.3. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût historique qui comprend les frais accessoires ou leur valeur nominale (créances et prêts). En cas de dépréciation qui de l'avis du Conseil d'Administration revêt un caractère durable, les immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Afin de déterminer l'existence de correction de valeur sur les parts envers des entreprises liées, le Conseil d'Administration s'est basé sur la différence entre la valeur nette comptable de chaque investissement et leur valeur recouvrable, déterminée sur base de projections de flux de trésorerie couvrant une période trois ans.

#### **3.4. Créances**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeurs lorsque leur recouvrement est compromis. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

#### **3.5. Valeurs mobilières**

Les valeurs mobilières, représentées par des parts dans des fonds monétaires, sont évaluées à leur juste valeur qui correspond au dernier cours disponible à la date de clôture. Les pertes et bénéfices non réalisés sont enregistrés dans le compte de profits et pertes.

Les valeurs mobilières, représentées par les actions propres de la Société sont évaluées à leur prix d'acquisition, incluant les frais accessoires. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le coût historique est inférieur au prix du marché. Selon les dispositions de l'article 430-18 de la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il a été établi au passif une réserve indisponible du montant des actions propres figurant à l'actif du bilan.

La valeur de marché correspond au dernier cours disponible le jour de l'évaluation pour les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou sur un autre marché réglementé.

#### **3.6. Comptes de régularisation actif**

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

#### **3.7. Provision**

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui sont, à la date de clôture du bilan, soit probables soit certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de paiement, pour tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

#### **3.8. Dettes**

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Les dettes sont enregistrées comme des dettes subordonnées lorsque leur statut est subordonné aux dettes chirographaires.

### 3.9. Conversion des comptes en devises étrangères

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de transaction. A la clôture du bilan :

- Tous les postes de l'actif du bilan exprimés dans une autre devise que l'euro, à l'exception des avoirs en banque, des valeurs mobilières, des créances à court terme et des actifs immobilisés, sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur, du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.
- Tous les postes du passif du bilan exprimés dans une autre devise que l'euro, à l'exception des dettes à court terme, sont valorisés individuellement au plus haut de la valeur, du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.
- Les avoirs en banque, les valeurs mobilières, les créances et les dettes à court terme, de par leur caractère liquide, exprimés dans une autre devise que l'euro sont valorisés au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.
- Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'euro sont converties en euros au cours de change historique au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés au compte de profits et pertes les gains et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

### 3.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les montants résultant de prestations de services rendues par la Société à des entreprises liées, déduction faite des éventuelles réductions sur ventes ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts liés au chiffre d'affaires.

### 3.11. Instruments financiers dérivés

La Société peut conclure des contrats d'instruments financiers tels que des options, des swaps, des futures ou des contrats de change à terme. Elle enregistre initialement les instruments financiers au coût d'acquisition.

## Note 4 : Immobilisations incorporelles et corporelles

### 4.1. Immobilisations incorporelles

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, les immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

	Concessions Brevets, Licences	Acomptes Versés	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	317 448,53	-	317 448,53
Entrées	-	-	-
Transferts	-	-	-
Prix d'acquisition fin d'exercice	317 448,53	-	317 448,53
Corrections de valeur au début de l'exercice	(317 448,53)	-	(317 448,53)
Dotations de l'exercice	-	-	-
Reprises de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(317 448,53)	-	(317 448,53)
<b>Valeur nette à la fin de l'exercice</b>	-	-	-
<b>Valeur nette au début de l'exercice</b>	-	-	-

**Note 4 : Immobilisations incorporelles et corporelles (Suite)****4.2. Immobilisations corporelles**

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, les immobilisations corporelles ont évolué de la façon suivante :

	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobiliers	Acomptes versés	TOTAL
<b>Prix d'acquisition début d'exercice</b>	<b>19 294,00</b>	<b>959 098,30</b>	-	<b>978 392,30</b>
Entrées	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
<b>Prix d'acquisition fin d'exercice</b>	<b>19 294,00</b>	<b>959 098,30</b>	-	<b>978 392,30</b>
<b>Corrections de valeur au début de l'exercice</b>	<b>(19 294,00)</b>	<b>(202 355,83)</b>	-	<b>(221 649,83)</b>
Dotations de l'exercice	-	(183 701,28)	-	(183 701,28)
Reprises de l'exercice	-	-	-	-
<b>Corrections de valeur à la fin de l'exercice</b>	<b>(19 294,00)</b>	<b>(386 057,11)</b>	-	<b>(405 351,11)</b>
<b>Valeur nette à la fin de l'exercice</b>	-	<b>573 041,19</b>	-	<b>573 041,19</b>
<b>Valeur nette au début de l'exercice</b>	-	<b>756 472,47</b>	-	<b>756 742,47</b>

**Note 5 : Immobilisations financières**

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, les immobilisations financières ont évolué de la façon suivante :

	Parts dans des entreprises liées	Titres et autres instruments financiers ayant le caractère d'immobilisations	TOTAL
<b>Prix d'acquisition début d'exercice</b>	<b>216 442 007,60</b>	<b>1 045 775,73</b>	<b>217 487 783,33</b>
Entrées	6 878 879,77	-	6 878 879,77
Sorties	-	(522 887,86)	(522 887,86)
Transfert	-	-	-
<b>Prix d'acquisition fin d'exercice</b>	<b>223 320 887,37</b>	<b>522 887,87</b>	<b>223 843 775,24</b>
<b>Correction de valeur au début de l'exercice</b>	<b>(12 360 745,82)</b>	<b>(1 045 775,73)</b>	<b>(13 406 521,25)</b>
Dotations de l'exercice	(13 383 915,00)	-	(13 383 915,00)
Reprise de l'exercice	3 500 771,82	522 887,86	4 023 659,68
Transfert de l'exercice	-	-	-
<b>Correction de valeur à la fin de l'exercice</b>	<b>(22 243 889,00)</b>	<b>(522 887,87)</b>	<b>(22 766 776,87)</b>
<b>Valeur nette à la fin de l'exercice</b>	<b>201 076 998,37</b>	<b>0,00</b>	<b>201 076 998,37</b>
<b>Valeur nette au début de l'exercice</b>	<b>204 081 261,78</b>	<b>0,00</b>	<b>204 081 261,78</b>

**5.1. Des parts envers des entreprises liées**

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, la Société a réalisé les opérations « intra groupe » suivantes :

- Acquisition de 1 127 actions de Sword Technologies SA, société de droit luxembourgeois pour un montant de € 6 878 879,77. soit 21,76% du capital de cette société.

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration estime que :

- Pour Sword Technologies S.A., Sword Solutions Inc., Sword Liban (Off Shore) SAL et Sword Suisse Holding, la valeur des sociétés est supérieure au prix d'acquisition historique. Au 31 décembre 2023, il n'y a donc aucune correction de valeur actée sur ces titres.
- Pour Sword Soft Ltd, une correction de valeur a été actée pour un montant de € 13 382 275,00 amenant la correction de valeur totale à € 22 206 942,00 au 31 décembre 2023 (€ 8 824 667,00 en 2022).
- Pour Tipik Communication Agency SA, une reprise de correction de valeur a été actée pour un montant de € 3 500 771,82 ramenant la correction de valeur totale à € 0,00 au 31 décembre 2023 (€ 3 500 771,82 en 2022).
- Pour Le Connecteur S.à r.l., les titres ont été dépréciés pour un montant total de € 1 640,00 amenant la correction de valeur totale à € 36 947,00 au 31 décembre 2023 (€ 35 307,00 en 2022).

Afin de déterminer l'existence de correction de valeur sur les parts envers des entreprises liées, le Conseil d'Administration s'est basé sur la différence entre la valeur nette comptable de chaque investissement et leur valeur recouvrable, déterminée sur base de projections de flux de trésorerie couvrant une période trois ans.

Au 31 décembre 2023, les parts envers des entreprises liées sont représentées par :

Nom de la filiale	% de Détenion	Prix d'acquisition	QP Fonds propres au 31.12.2023 en EUR	QP Résultat au 31.12.2023 en EUR	
<b>Sword Soft Ltd</b> , 1000 Great West Road, Brentford, Middlesex, TW89DW, Angleterre	100,00%	161 366 200,00	68 070 884	371 842	Auditée
<b>Sword Suisse Holding S.A.</b> , 19 Avenue des Baumettes, CH 1020 Renens, Suisse	100,00%	31 013 650,42	27 516 478	-1 091 805	Non-Auditée
<b>Sword Liban (Off shore) SAL</b> , Sodeco Road, Beyrouth, Liban	83,13%	14 100 537,92	6 009 953	2 776 942	Auditée
<b>Sword Technologies S.A.</b> , 2 rue d'Arlon L-8399 Windhof, Luxembourg	77,05%	11 820 316,21	6 419 265	1 569 587	Auditée
<b>Tipik Communication Agency S.A.</b> , 270 Avenue de Tervueren, B-1150 Bruxelles, Belgique	100,00%	3 500 771,82	1 399 795	319 220	Auditée
<b>Sword Solutions Inc</b> , 30 Broad Street, 14 <sup>th</sup> Floor, New York, NY 10004, USA	100,00%	1 302 000,00	1 837 791	76 786	Non-Auditée
<b>Sword Cyprus Ltd</b> , 121 Prodromou Street, Nicosie, Chypre	83,30%	166 600	484 844	160 935	Non-Auditée
<b>Le Connecteur S.à r.l.</b> , 6, rue Claude Chappe F-69370 Saint Didier au mont d'Or	100,00%	50 810,00	13 863	(1 640)	Non-Auditée
<b>Sword Co-Investment Fund S.C.Sp.</b> , 2 rue d'Arlon L-8399 Windhof	0,01%	1,00	PM	PM	Non-Auditée
		<b>223 320 887,37</b>			

## 5.2. Des titres ayant le caractère d'immobilisation

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, la Société a vendu la moitié des titres de Lyods Engineering Limited pour le prix d'un euro symbolique, titres totalement dépréciés à l'ouverture de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir pour le montant résiduel, la correction de valeur de € 522 877,87 sur les titres Lyods Engineering Limited, société ayant son siège à Hong Kong.

## Note 6 : Autres créances

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2020, la Société avait accordé des prêts en devise étrangère à des dirigeants de filiales du groupe dans le cadre de financement de prise de participations au sein de filiales du groupe.

Au 31 décembre 2023, le montant de ces prêts, intérêts inclus s'élève à € 6 937 239,73, dont la partie échue à plus d'un an s'élève à € 3 251 383,18. La réévaluation de la partie échue à moins d'un an a généré un gain de change de € 140 913,33. Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, ces prêts ont généré des intérêts pour € 273 837,04.

Au 31 décembre 2023 et 2022, les autres créances se représentent donc comme suit :

	2023	2022
<b>Créances à moins d'un an</b>		
Prêts vis-à-vis des directeurs du groupe	3 685 856,55	4 167 153,70
Créances TVA	173 141,40	223 288,14
Autres	1,00	-
	<b>3 858 998,95</b>	<b>4 390 441,84</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		
Prêts vis-à-vis des directeurs du groupe	3 251 383,18	6 522 489,36
	<b>3 251 383,18</b>	<b>6 522 489,36</b>

**Note 7 : Capitaux propres****7.1. Capital souscrit**

Au 31 décembre 2023 et 2022, le capital social est de € 9 544 965, représenté par 9 544 965 actions d'une valeur nominale de € 1,00 chacune, entièrement libérées. Le capital social est accompagné d'une prime d'émission de € 70 676 064,46.

**7.2. Réserve légale**

Il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5 %, affecté à la réserve légale. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital social. La réserve ne peut être distribuée.

**7.3. Variations au niveau des comptes de capitaux propres.**

	01.01.2023	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	Actions propres	31.12.2023
Capital	9 544 965,00					9 544 965,00
Prime d'émission	70 676 064,46					70 676 064,46
Réserve légale	954 496,50					954 496,50
Réserve pour actions propres	401 683,00				4 834 900,80	5 236 583,80
Résultats reportés	86 896 206,72	75 474 613,77		(16 211 953,10)	(4 834 900,80)	141 323 966,59
Acomptes sur dividendes	-	-				-
Résultats de l'exercice	75 474 613,77	(75 474 613,77)	1 959 088,83			1 959 088,83
<b>TOTAL</b>	<b>243 948 029,45</b>	<b>-</b>	<b>1 959 088,83</b>	<b>(16 911 953,10)</b>	<b>-</b>	<b>229 695 165,18</b>

Pour la période se terminant au 31 décembre 2023, les variations sont les suivantes :

**7.4 Actions propres**

Au 31 décembre 2023, il existait 142 914 actions propres enregistrées pour un montant total de € 5 236 583,80 enregistrées sous le poste « Valeurs mobilières ».

Selon les dispositions de 430-18 de la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il a été établi au passif une réserve indisponible du montant des actions propres figurant à l'actif du bilan, soit un montant total de € 5 236 583,80.

8.959 actions propres figurant en valeurs mobilières ont été acquises à des fins de support de la valeur cotée de l'action Sword Group.

133.955 actions propres figurant en valeurs mobilières ont été acquises dans le cadre d'une réduction de capital à réaliser dans une période de 24 mois, soit au plus tard fin octobre 2025.

**Note 8 : Dettes****Note 8.1. Dettes envers des établissements de crédit**

Aucune dette bancaire n'a une durée résiduelle supérieure à cinq ans. Aucune dette n'est couverte par une sûreté réelle. Au 31 décembre 2023, les dettes bancaires se répartissent de la façon suivante :

	Montant utilisé	Montant total autorisé
Dettes bancaires à plus d'un an	35 000 000,00	90 000 000,00
Dettes bancaires à moins d'un an	-	-
Intérêts et commissions à payer	172 118,69	-
	<b>35 172 118,69</b>	<b>90 000 000,00</b>

*Classement des dettes envers des établissements de crédit à plus d'un an*

Les dettes bancaires à plus d'un an correspondent à des crédits en pool à taux variable qui font l'objet de tirages par la Société sous forme de billets dont la durée peut varier de 1 à 6 mois. Pour le classement en dettes financières à plus d'un an des billets en cours à la clôture, il a été tenu compte des éléments suivants :

- Possibilité pour l'entreprise, sans opposition des banques ayant accordé l'ouverture de crédit, de renouveler les tirages pendant une période d'au moins un an (toutes les ouvertures de crédit en vigueur au 31 décembre 2023 ne peuvent pas être réduites par les banques dans un délai de 12 mois)
- Volonté de l'entreprise d'avoir recours à ce financement dans les 12 mois à venir

*Les covenants bancaires*

La Société s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant :

- le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3 ou 3,5 selon les contrats
- le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

En cas de non-respect des clauses de covenants ci-dessus, les banques prêteuses seront en mesure d'exiger le remboursement anticipé de l'encours de crédit. Au 31 décembre 2023, ces clauses sont respectées par la Société, en tenant compte du fait qu'il n'y a pas d'encours de crédit.

**Note 8.2. : Dettes sur achats et prestations de services**

Au 31 décembre 2023 et 2022, les dettes sur achats et prestations de services se présentent comme suit :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Dettes Fournisseurs	682 912,20	844 277,58
Dettes Fournisseurs - Factures non parvenus	234 915,67	1 016 510,48
	<b>917 827,87</b>	<b>1 860 788,06</b>

En 2023, les dettes représentent uniquement les frais liés à la gestion courante de la Société. En 2022, le montant prenait en compte des honoraires exceptionnels liés aux acquisitions et cessions de filiales du Groupe.

**Note 9 : Transactions entre parties liées****9.1 Vis-à-vis d'entreprises associées**

Au 31 décembre 2023, les postes de bilan envers des sociétés liées se présentent de la façon suivante :

	<b>Créances sur des entreprises liées dont la durée est inférieure à un an</b>	<b>Dettes envers des entreprises liées dont la durée est inférieure à un an</b>
Sword Technologies SA (LUX)	16 399 772,53	-
Sword Co-Invest Fund SCSp (LUX)	11 098 408,52	-
Sword Suisse Holding (CH)	-	1 524 702,65
Charteris (UK)	1 643 704,89	-
Sword Soft Ltd (UK)	4 337 921,51	-
Sword Sol Inc (USA)	-	1 589 451,05
Tipik Communication Belgium (BE)	1 841 191,11	-
Sword Software France (FR)	445 828,95	-
Diverses sociétés liées	310 812,26	198 181,40
	<b>36 077 639,77</b>	<b>3 312 335,10</b>

Les principales positions du bilan reprises ci-dessus sont générées essentiellement par l'activité de « cash pooling ». Les principaux comptes courants entre sociétés du groupe sont rémunérés à un taux correspondant à l'Euribor 3M plus une marge de 0,15%.

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, les événements suivants se sont réalisés :

- la Société a repris un montant de € 430 000,00 dans le cadre de la clause de retour à meilleure fortune vis-à-vis du compte courant de Sword Technologies S.A. Au 31 décembre 2023, il existe un abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune pour un montant total de € 6 855 000,00 vis-à-vis de Sword Technologies S.A. Le compte courant de Sword Technologies S.A. de € 16 399 772,53 prend déjà en compte cet abandon de compte courant.
- La Société a repris un montant de € 500 000,00 dans le cadre de la clause de retour à meilleure fortune vis-à-vis du compte courant de Tipik Communication Agency S.A. Au 31 décembre 2023, il existe un abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune pour un montant total de € 10 854 381,96 vis-à-vis de Tipik Communication Agency S.A. Le compte courant de Tipik Communication Agency S.A. de € 1 841 191,11 prend déjà en compte cet abandon de compte courant.

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, les principales natures de charges et produits envers des entreprises liées sont les suivantes :

	Charges	Produits
Prestations de services de gestion	-	3 960 005,00
Dividendes perçus envers des entreprises liées	-	11 452 627,88
Sous-traitances / Honoraires divers	532 334,00	-
Autres frais/ produits divers	292 527,49	565,32
Intérêts sur compte courant « cash pooling »	420 611,12	1 312 692,91
Abandon/ Reprise de compte courant avec retour à meil. fortune	-	930 000,00
	1 245 472,61	17 655 891,11

## 9.2 Vis-à-vis d'entreprises non consolidées ayant des dirigeants communs

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, Financière Sémaphore S.à r.l, société de droit luxembourgeois, a facturé les prestations suivantes :

- De l'assistance en matière de direction générale de la Société pour un montant de € 349 999,92 (€ 349 999,92 en 2022), y inclus des prestations de prospection pour des cibles potentiels d'acquisition.
- Des honoraires de succès relatifs aux cessions/acquisition pour un montant de € 0 (€ 500 000,00 en 2022)

Le Groupe utilise des prestations de transport réalisées par une filiale de Financière Sémaphore pour un montant total de € 254 720,00 (€ 255 247,97 en 2022).

### Note 10 : Montant net du chiffre d'affaires

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'élève à 3 600 005,00 et est représenté par des prestations de services adressées à l'ensemble des filiales du groupe, ainsi que des refacturations de frais spécifiques.

La répartition par zone géographique est la suivante :

- Europe : 99 %
- Asie : 1%
- Amérique : Non significatif%
- Océanie : Non significatif

### Note 11 : Autres charges externes

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2023 et 2022, les autres charges externes sont représentées par les frais/honoraires d'acquisition et de cession pour un montant respectif de € 817 168,39 et de € 3 307 165,77 et par les frais liés à la gestion de la holding et de ses filiales pour un montant de € 2 801 831,87 et € 3 210 093,14.

### Note 12 : Personnel

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, le nombre d'employés de la Société s'élève en moyenne à une personne (1 en 2022).

## **Note 13 : Corrections de valeur (Dotations et reprises)**

### **13.1. Corrections de valeur sur actif circulant**

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, les reprises de corrections de valeur sur l'actif circulant sont représentées par les éléments suivants :

- une reprise d'abandon avec retour à meilleure fortune de compte courant envers des entreprises liées pour un montant de € 930 000,00. Voir Note 9.1.

### **13.2. Reprise et Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant**

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, les reprises et corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant sont représentées par les éléments suivants :

- Une reprise de correction de valeur sur les titres de Tipik Communication Agency SA pour € 3 500 771,82 et une correction de valeur sur les titres de Sword Soft Ltd pour € 13 382 275,00 et sur les titres du Connecteur pour € 1 640,00. Voir Note 5.1.

## **Note 14 : Produit des immobilisations financières**

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, les produits des immobilisations financières soit € 11 452 627,88, représentent des dividendes provenant principalement de sa filiale Sword Suisse Holding (Voir Note 5.1) pour un montant de € 11 452 622,04.

Au 31 décembre 2022, les produits des immobilisations financières étaient de € 71 538 067,31 provenant d'un dividende de Sword Soft Ltd.

## **Note 15 : Impôts**

La Société est sujette à tous les impôts auxquels les sociétés de capitaux sont soumises.

## **Note 16 : Engagements hors bilan**

Au 31 décembre 2023, la Société n'a pas d'engagements spécifiques hors bilan. De manière générale, la Société émet des lettres de support financier pour compte des filiales du Groupe dans le cadre de leurs contrats clients qui nécessitent une garantie de bonne exécution.

Durant l'exercice 2022, la Société a payé une prime de € 180 000,00 afin de fixer le taux Euribor 3 mois à 3%, et cela sur un montant notionnel de € 25 millions et jusqu'à échéance au 16 Décembre 2024. Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, ce produit financier a généré des revenus pour un montant total de € 97 278,47.

## **Note 17 : Rémunérations alloués aux membres du Conseil d'Administration**

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, les administrateurs ont reçu des tantièmes pour un montant de € 150 000 (en 2022 : € 150 000). Ce montant est repris sous le poste « Autres charges d'exploitation ».

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023 aucune avance, crédit n'a été accordée aux membres des organes d'administration.

## **Note 18 : Honoraires perçus par le réviseur d'entreprises agréé**

Conformément à l'article 65, paragraphe (1) 16° de la loi modifiée du 19 décembre 2002, les indications prescrites ont été omises. L'information sur les honoraires du réviseur d'entreprises agréé figure dans les comptes consolidés et intègre les honoraires d'audit sur les états financiers.

## **Note 19 : Evènements postérieurs à la clôture**

Un nouveau plan stratégique a été validé en mars 2024, réhaussant le budget 2024, à savoir un chiffre d'affaires de l'ordre de 320 millions d'euros. Ce nouveau plan stratégique est établi sur des évènements et décisions qui se sont déroulés en 2024.



Mazars Luxembourg  
5, rue Guillaume J. Kroll  
L-1882 Luxembourg  
Luxembourg  
Tel: +352 27 114 1  
Fax: +352 27 114 20  
www.mazars.lu

Aux Actionnaires de  
**SWORD GROUP SE**

R.C.S. Luxembourg B168.244

2-4, Rue d'Arlon  
L-8399 WINDHOF

## **RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **SWORD GROUP SE** (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2023 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats pour l'exercice clos, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit	Réponses apportées au point identifié
--	---------------------------------------

Parts dans des entreprises liées et participations
--

Au 31 décembre 2023, la Société détient un certain nombre de filiales, comptabilisées au coût d'acquisition qui peuvent être sujets à des corrections de valeur en cas de diminution durable de la valeur de celles-ci. L'évaluation de ces investissements est significative pour notre audit, étant donné la valeur comptable de ces investissements et le jugement à appliquer dans l'évaluation du caractère durable d'une éventuelle correction de valeur.

Des tests de détails substantifs ont été réalisés pour s'assurer de l'existence des investissements ainsi que de la réconciliation des mouvements de l'année.

Nous avons évalué la prise en compte des indicateurs de moins-values éventuelles par la direction. Dans cette évaluation, la valeur nette comptable est prise en compte comme point de départ pour estimer s'il existe une moins-value durable, en complément d'une analyse qualitative. Nous avons également revu le caractère adéquat des informations reprises en Note 5.1. « Parts envers des entreprises liées » et 5.2 « Des titres ayant le caractère d'immobilisation ».

Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance
---

Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.

Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit	Réponses apportées au point identifié
--	---------------------------------------

Reconnaissance du chiffre d'affaires
--------------------------------------

La Société fournit des services de gestion, tels que décrits à la note 10 des états financiers, à diverses filiales.

Les normes internationales d'audit requièrent d'un auditeur qu'il présume un risque de fraude dans la reconnaissance du chiffre d'affaires lors de l'évaluation initiale du risque d'une erreur significative.

Nos procédures comprenaient notamment l'évaluation de la méthode de constatation des produits pour les contrats de services de gestion et la conception et l'efficacité des contrôles mis en place par la direction entourant l'analyse de la constatation des produits et l'identification des conditions contractuelles inhabituelles.

Des procédures substantives détaillées ont été réalisées en ce qui concerne l'analyse et le test du coût majoré du calcul des frais de gestion et de la validation de la marge.

Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance
---

Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.



### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Le Conseil d'Administration est responsable de la présentation et de la réalisation des états financiers conformément aux exigences énoncées dans le règlement délégué (UE) 2019/815 sur le format électronique unique européen (« règlement ESEF »).

### **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :



- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Notre responsabilité est d'évaluer si les états financiers ont été préparés dans tous leurs aspects significatifs conformément aux exigences énoncées dans le règlement ESEF.



## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 28 avril 2023 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 12 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise telle que publiée sur le site Internet de la Société <http://www.sword-group.com> relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont, à la date de ce rapport, en concordance avec les états financiers et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de l'audit.

Nous avons vérifié la conformité des états financiers de la Société au 31 décembre 2023 avec les exigences légales pertinentes énoncées dans le règlement ESEF applicables aux états financiers.

Pour la Société, il s'agit des états financiers préparés dans un format xHTML valide.

A notre avis, les états financiers de la Société au 31 décembre 2023, identifiés comme swordgroup-2023-12-31.zip ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences énoncées dans le règlement ESEF.

Luxembourg, le 27 mars 2024

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé  
5, RUE GUILLAUME J. KROLL  
L-1882 LUXEMBOURG

DocuSigned by:  
  
8816ABA02043446...

Valentin CIUDIN  
Réviseur d'entreprises agréé